

# Cercle Royal des Officiers de Réserve de Mons et Région

Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité  
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid dienen

## CONTACT

4/2018

Trimestriel

Octobre – novembre - décembre

Belgique-België  
P.P.-P.B.  
7000 Mons  
BC 17454

P 801051

Bureau de dépôt :  
Mons – Hyon



M. Raymond TASIAUX  
DREVE DU PROPHETE, 62

7000 MONS

Editeur responsable  
Alain KICQ  
Rue de la Licorne, 34  
7022 Hyon  
Belgique - België

# Sommaire

- Mot du Président
  
- A.G. du 02 février 2019
  
- La relation employeur-réserviste
  
- Après la première guerre mondiale
  
- Après la guerre, le retour du soldat : Emotions et amertumes
  
- Bulletin d'inscription

## **Important**

Nous pensons qu'il serait utile de connaître votre **adresse mail** et votre numéro de **téléphone** ou **GSM** afin de vous contacter plus rapidement pour vous prévenir de l'une ou l'autre activité qui pourrait vous concerner.

Merci de compléter et envoyer le talon en fin de ce Contact ou encore d'envoyer votre mail au Président.

Le mot du Président,

La fin de l'année 2018 fut principalement consacrée aux commémorations de l'Armistice de 1918.

Les nombreuses manifestations réalisées dans toutes les communes du royaume ont permis de raviver le souvenir des nombreux sacrifices que ce conflit a engendrés. Mais le souvenir doit avant tout servir de réflexion aux conséquences humaines, sociales, politiques et économiques de cette guerre atroce.

Certes, le souvenir s'éloigne peu à peu et paraît comme une histoire lointaine. Toutefois, la connaissance du passé est essentielle pour établir une continuité dans l'identité d'un peuple, d'un individu, d'une nation. Une leçon à en tirer est certainement la transmission de l'histoire aux générations mais de façon claire et objective. Nos dirigeants en sont-ils conscients pour influencer leurs politiques. L'action politique trouve son inspiration dans l'étude du passé. Si on ne peut reproduire le passé à l'identique tant les circonstances changent, il est certain aussi que le passé constitue une source d'inspiration, un modèle sur lequel l'homme politique peut régler son action en l'adaptant aux circonstances qui lui sont propres.

Et, là encore, l'individu ne peut aussi que trouver un intérêt et un sens à étudier son histoire pour y trouver, dans l'expérience vécue, non pas des recettes, mais la source d'une inspiration et d'une construction qui lui permet d'être davantage ce qu'il veut être et de faire davantage ce qu'il veut faire, tant il est vrai que notre identité est construite par l'expérience.

Nous avons donc intérêt à étudier l'histoire, car nous y trouvons du sens, non pas en ressassant un passé douloureux ni en espérant y trouver des recettes miracles, mais parce que nous y trouvons l'inspiration et la continuité d'une existence individuelle et collective inscrite dans le temps.

C'est la raison pour laquelle je tiens à remercier tous ceux mais aussi toutes celles qui oeuvrent non par nostalgie mais, au contraire, conscients de construire une société meilleure de mettre en pratique le « devoir » de mémoire vis-à-vis de tous et, surtout, vis-à-vis des jeunes générations.

Nous vivons des moments où les politiques menées ne rencontrent plus l'aspiration de beaucoup de concitoyens qui manifestent leur désapprobation d'un système pour lequel ils ne sont pas dupes et qui montre des difficultés à respecter les valeurs de la démocratie.

J'ai néanmoins le ferme espoir d'un changement dans les mentalités de nos dirigeants en vue de construire une société plus juste et plus humaine. C'est mon souhait pour l'année qui vient.

A vous, à vos familles, à toutes celles et tous ceux qui vous sont chers, je souhaite une année de grands et petits bonheurs dans votre quotidien.



**Assemblée générale**

**Samedi 02 février 2019**

- 16H15 Dépôt de fleurs au monument des Chasseurs à Pied
  - 17H00 Assemblée générale
  - 18H00 Conférence \*
  - 19H15 Apéritif
  - 20H00 Toast à sa Majesté le Roi suivi du repas de tradition
- Tenue : SD avec bijoux ou tenue de ville
- 

**\* « L'alimentation du soldat dans la tourmente  
de 14-18 »**

Conférence de l'Adjudant-major e.r. Jean-Philippe Préaux

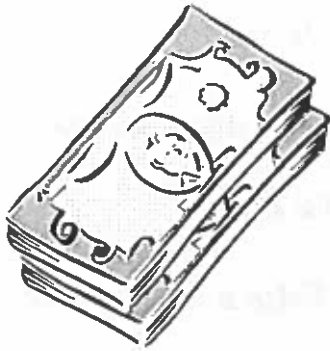
Participation au repas de tradition:

Membre du CROR/Mons 45,00 € (\*)

Non membre : 53,00 €

à verser au compte BE64 0015 7243 3452 du CROR Mons

(\*) Membre en règle de cotisation 2018 au 31 décembre 2018



## Cotisation 2019

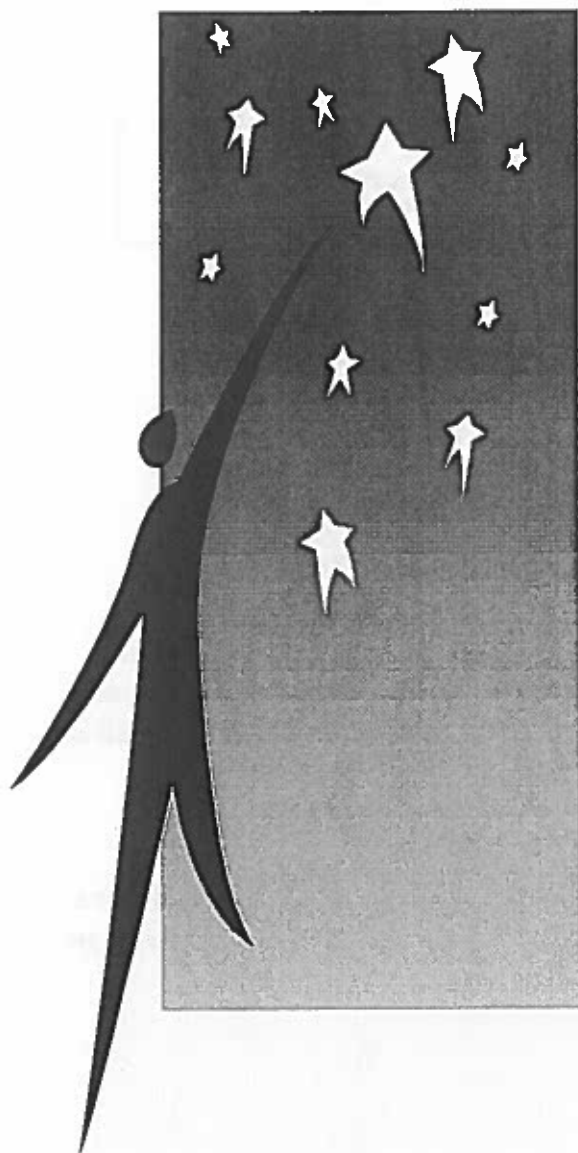
Chers amis OR,

Ce dernier numéro de « Contact » de l'année est l'occasion de vous rappeler que la cotisation reste la même pour ce nouvel exercice. Cette dernière est toujours fixée à 12,50 € et peut être versée au compte BE64 0015 7243 3452, code Bic GEBABEBB de notre association.

C'est en étant nombreux, OR en activité et honoraires, que nous parviendrons à faire entendre notre voix principalement si nous souhaitons avoir une certaine influence en matière de politique de la réserve.

D'avance je vous remercie,

A. KICQ  
Cdt (Hr)  
Président



Assemblée Générale du CROR Mons

02.02.2019

## Menu

*APERITIF et zakouskis chauds et froids*

*Toast à SA Majesté le Roi*

*Les « bols en Folie » (Service à table)*

*1<sup>er</sup> bol :*

*Salade aux Fignes et Foi Gras Fumé*

*2<sup>eme</sup> bol :*

*Rillettes de Maquereau Fumé aux  
Sarments de Vigne*

*3<sup>eme</sup> bol :*

*Ravioles de Saumon et Légumes de saison*

*4<sup>eme</sup> bol :*

*Poulet de Bourgogne aux Champignons et  
Purée de poireaux*

*5<sup>eme</sup> bol :*

*Tiramisu au Spéculoos et son Café*

*Vins blanc et rouge*

*Eaux plate et pétillante*

Participation aux frais : 45,00 € (\*) pour les membres et  
53,00 € pour les non membres

Comment vous inscrire ?

- Soit en versant la somme au compte BE64 0015 7243 3452 avec la cotisation 2019 (12,50 €), cela fait 57,50 €
- Soit en le signalant par lettre, téléphone au Président, A. KICQ,  
Rue de la Licorne 34 à 7022 Hyon (Tél : 065/35 42 85 )  
GSM 0485/13 12 01,  
e-mail : alain.kicq@hotmail.be

Soit en le signalant par lettre ou téléphone au Vice-Président,  
R. TASIAUX

Drève du Prophète 62 à 7000 Mons (Tél. 065/33 58 75),  
GSM 0475/68 74 57, e-mail: ait-belgium@skynet.be)

(\*) Pour les membres en règle de cotisation 2018 au 31 décembre 2018

# Samedi 02 février 2019 - Ordre du jour de l'assemblée générale des membres du CROR Mons

Chers Amis OR,

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale statutaire de votre Cercle. Cette Assemblée Générale se déroulera le samedi 20 janvier 2018 à 17H00, aux Ateliers des FUCaM, rue des Sœurs Noires, 2 à Mons. Au cours de cette A.G., les responsables de branche dresseront le bilan de l'année 2018 et vous soumettront les perspectives et évolutions pour l'année 2019.

Ordre du jour :

- ☐ Lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 20 janvier 2018
- ☐ Appel de deux scrutateurs aux élections
- ☐ Appel nominal des présents et des votants
- ☐ Rapport du Président, le Cdt Hre A. KICQ
- ☐ Rapport du Vice -Président et S1, le Cdt Hre R. TASIAUX
- ☐ Rapport du S2, le Lt-Col(r) E. POSKIN
- ☐ Rapport du S4, le Cdt (r) Ph. DELATTRE
- ☐ Rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018,
- ☐ Election du Conseil d'Administration

Sont sortants et rééligibles les administrateurs suivants :

- ☐ Thierry Marcq
- ☐ Philippe Delattre
- ☐ Alain Stouffs

Les lettres de candidature à un poste d'Administrateur doivent parvenir pour le 15 janvier 2019 au plus tard au Président A. KICQ, Rue de la Licorne, 34 à 7022 Hyon.

Les candidatures à la Présidence doivent parvenir pour le 31 décembre 2018 au plus tard au Vice-Président Raymond TASIAUX, Drève du Prophète, 62 à 7000 Mons.

Seuls les membres en règle de cotisation au 31.12.2018 pourront prendre part au vote pour les élections du 02.02.2019.

## AG du 02 février 2019

Ateliers des FUCAM  
Rue des Sœurs Noires, 2 à 7000 Mons  
Entrée par la rue du Grand Trou Oudart

### Programme

16h15 Dépôt de fleurs au monument des Chasseurs à Pied,  
Place des Chasseurs à Mons

17h00 Accueil et Assemblée Générale statutaire

18h00 Conférence donnée par l'Adjudant-major e.r. J.-Ph. Préaux

« L'alimentation du soldat dans la tourmente de 14 - 18 »

19h15 Apéritif

20h00 Toast à Sa Majesté le Roi suivi du repas de tradition

Tenue : SD avec bijoux ou tenue de ville

Accès au parking des Ateliers des FUCAM par la rue du Grand Trou  
Oudart





## Distinctions honorifiques

Les membres du Cercle Royal des Officiers de Réserve de Mons, ayant reçu durant l'année 2018 une distinction honorifique à titre militaire, sont priés de se faire connaître **le plus rapidement possible** auprès de notre S4, le Cdt (R) Ph. DELATTRE, Chaussée Roi Baudouin, 173 à 7030 Saint-Symphorien.

Afin de faciliter le protocole (et surtout la tâche du Président lors de la remise du bijou de la décoration), il est demandé de fournir, non seulement une copie du diplôme, mais aussi un bref CV civil et militaire (à envoyer au Président du CROR/Mons).

Je félicite les heureux récipiendaires et les remercie des nombreux moments qu'ils ont consacrés à notre cause et qu'ils consacreront encore au détriment de leurs loisirs familiaux.

A. KICQ

Cdt Hre

Président

## La relation employeur-réserviste ou la notion d'Employer Support dans un marché du travail en tension

Major ® Arnaud le Grelle

Revue Infomag URNOR-URNSOR - Décembre 2018

Vous êtes un spécialiste du marché du travail, pourriez-vous nous en faire une rapide photo ? C'est un marché qui bouge très vite, il est difficile d'en donner une photo qui ne soit pas un peu floue. Blague à part, les mutations sont énormes et la crise de 2008 a été un accélérateur des changements, en ce compris, au sein des Services Publics. Et la digitalisation transforme très rapidement le paysage. Je ne me prononcerai pas encore sur les pourcentages de destruction et de création d'emploi mais c'est une réalité du jour et pas de la science-fiction.

Pour faire bref, en Belgique, le nombre de salariés ne diminue pas au profit des indépendants, free lancers, slashers, etc... Si une nouvelle économie émerge et, avec elle, des contours encore flous, cela reste marginal.

Il est faux de penser que nous serons tous freelance demain matin. Par contre, le modèle tayloriste d'organisation du travail vit ses dernières heures en raison de l'émergence de la nouvelle économie et d'une recherche d'efficacité accrue. Par ailleurs, la flexibilité est devenue la règle.

Le travail intérimaire est, à ce titre, devenu non plus une variable d'ajustement ou la voie vers l'engagement durable mais bien un mode de fonctionnement adapté et récurrent des entreprises pour calibrer au plus juste les besoins de main-d'œuvre.

Le travail étudiant est devenu un autre exemple de variable de fonctionnement des entreprises.

Au surplus, les entreprises sont de plus en plus organisées en mode projet. Elles recrutent des personnes dont les compétences sont directement utiles à ceux-ci.

Elles ne les forment plus ou uniquement dans des matières en lien immédiat avec l'exécution de ce projet.

Une fois achevé ou abandonné, la pérennité du contrat est bien plus vite remise en cause qu'autrefois par les deux parties. Si le projet suivant requiert des compétences pour lesquelles il sera moins coûteux de licencier et de recruter que de former, c'est cette solution que choisira l'entreprise. Mais, c'est aussi, le mode d'agir d'un nombre croissant de salariés, en demande croissante de flexibilisation des carrières et en recherche de sens. Nous sommes donc face à un univers caractérisé par des choix économiques très rationnels, très rapides dans un monde très instable, très peu prévisible et où la durée de vie des entreprises s'est énormément réduite. La durée de vie du salarié en entreprise reste, étonnamment, assez stable. Le marché du travail n'est plus la maison durable en pierre du pays.

Il est aujourd'hui une tente : facile et rapide à monter, démonter et transporter.

En Belgique, ces phénomènes s'observent dans un environnement caractérisé par une densité très forte de PME dont la taille moyenne tourne autour de 10 personnes.

0,1 % seulement des entreprises comptent plus de 250 personnes.

Si la valeur ajoutée par homme reste largement plus forte dans les grandes entreprises, les PME sont celles qui connaissent la plus grande dynamique de recrutement depuis la sortie de crise. Enfin, nous sommes définitivement entrés dans une économie de services puisque plus de la moitié des 611.078 entreprises belges sont actives dans ce secteur et près de la moitié des 2.802.427 salariés y travaillent. Dans ce marché, les pénuries de main d'œuvre sont criantes. Pour diverses raisons, nous sommes le pays de l'OCDE où elles sont les plus importantes. Et ce phénomène va en s'accroissant. C'est dire la difficulté dans un tel cadre de libérer un travailleur-réserviste.

A côté de cela, nous connaissons un chômage de masse, constitué de personnes dont les qualifications ne sont pas en rapport avec les besoins du marché. En caricaturant à peine, il faut considérer que la moitié des demandeurs d'emploi ont un niveau d'étude maximum équivalant au secondaire inférieur et deux ans de chômage !

Quelle est la situation des réservistes face au monde du recrutement ?

Etrange question. Nous sommes si peu nombreux que peu de recruteurs doivent en avoir vu au cours des cinq dernières années. De plus, l'image qu'ils pourraient s'en faire est très éloignée de notre réalité actuelle.

Sans oublier que la majorité des recruteurs est aujourd'hui constituée de femmes et, déjà, de la génération Y ou Z pour qui la Défense est une totale inconnue, et souvent, plutôt effrayante. Un énorme travail est à réaliser. Et il est enthousiasmant.

La Défense est terra incognita pour la majorité des entreprises. Or, des synergies sont possibles et indispensables. Les entreprises regorgent d'expertise utile, voire indispensable à la Défense. La Réserve est une mine à exploiter. Pas plus tard que ce matin, dans mon entreprise, un profil pointu en matière de communication, m'interrogeait pour savoir si elle pourrait représenter une valeur ajoutée pour la Défense. Jusqu'ici, elle ne s'était jamais interrogée sur la valorisation possible de son savoir et de son savoir-faire au sein de la Défense. C'est normal mais il faudrait pouvoir générer cette réflexion.

La notion d'Employer Support refait surface au sein de la Défense dans le cadre de la modernisation du concept de réserve. Qu'en pensez-vous ?

La première fois que j'ai entendu parler de ce concept, c'était au tournant des années 2000. J'avais même reçu cette fonction en cumul au sein du Régiment où je servais.

Après deux réunions préparatoires à Bruxelles, je n'en ai plus jamais entendu parler.

Ma crainte est que le concept d'Employer Support soit un concept marketing qui évite de se poser les questions qui font mal. Au vu du paysage que je vous ai peint de la réalité de l'entreprise, je ne crois pas qu'octroyer un Pin's « Friend of Defence » fasse sens. Sauf, si ceci vient en soutien d'une approche très complète de services simples, efficaces et efficients qui fassent sens pour l'entreprise avec un retour sur investissement qui soit directement chiffrable.

La Défense a-t-elle initié un dialogue avec le monde de l'entreprise sur la notion de réserve ?

C'est imminent. Et c'est une bonne chose car ce dialogue n'a jamais existé jusqu'ici et parce qu'il est indispensable si l'on veut bâtir une nouvelle réserve qui trouve l'appui minimum indispensable des employeurs.

Ceci n'a rien d'évident. Le 20 juin dernier, j'ai eu à exposer en Commission Défense de la Chambre des Représentants, la position de la fédération des prestataires en matière RH (entreprises de recrutement, d'intérim, etc...), qui est mon employeur. Pour la première fois, il était demandé au Conseil d'Administration d'une fédération dont le cœur de métier est l'emploi de donner son avis sur la mise en œuvre d'une réserve new look, plus vaste et plus disponible.

Leur raisonnement tenait en 4 points :

Oui, ces entreprises sont conscientes du risque sécuritaire et comprennent qu'elles doivent en assumer une partie de la charge ;

Non, penser que les soft skills qu'un réserviste acquiert en cette qualité ne sont pas une compensation suffisante à son absence ;

Oui, la Défense peut éventuellement procurer des hard skills utiles à l'entreprise mais, sous réserve d'inventaire, elles ne semblent pas constituer un atout suffisant par rapport aux besoins en réservistes. Dès lors, un système de compensation (financière) doit être discuté;

Les principes issus du droit européen comme le Same Level Playing Field ou le User Pay System doivent s'appliquer, c'est-à-dire qu'il convient d'octroyer un statut égal pour le réserviste à celui du personnel d'active.

Ce point de vue est intéressant car il reflète les positions d'entreprises qui accompagnent, chaque année, plus de 850.000 personnes sur le marché du travail belge.

Vous avez aussi témoigné en Commission de la Défense de la Chambre des Représentants de votre expérience de réserviste après avoir exposé la position de votre employeur. Vos opinions personnelles rejoignent-elles celles de votre employeur ?

C'était un exercice difficile que de devoir exposer deux positions. A titre personnel, j'endosse complètement les positions de mon employeur. Mais, il y a plus à dire.

Je pense qu'il sera indispensable de (re)trouver un système qui permette de garantir au réserviste et à la Défense de s'assurer du retour du réserviste lorsque c'est nécessaire (sauf cas exceptionnels). Il me paraît illusoire de croire qu'une réserve puisse se reconstruire en comptant sur la négociation individuelle entre l'employeur et le réserviste, sur base de la bonne volonté de chacun. En procédant comme suit, on se condamne à pérenniser la méthode actuelle qui consiste, pour l'écrasante majorité d'entre nous, à recourir aux congés annuels ou sans solde avec les effets négatifs que cela comporte (perte de jours de congés l'année subséquente, perte de droits de pension, difficultés familiales éventuelles, etc...). Je crains qu'il ne faille réintroduire une dose de contrainte pour rendre possible le retour du réserviste vers son Unité. J'espère que ce point n'est pas sous-estimé.

Je plaide aussi pour une simplification administrative radicale. Si l'ambition est de compter de 3 à 5.000 réservistes, il est économiquement inacceptable de créer un système dédié. Un peu de lean management ne fera pas de mal. Au contraire, on en tirera des bénéfices importants. Toute différence de statut par rapport à l'active entretient un inutile sentiment de méfiance et s'oppose à l'intégration maximale de ces deux formes de main d'œuvre appelées à collaborer chaque jour un peu plus. Il me semble que le concept qui traduise le mieux l'ambition nécessaire est : militaire à temps plein ou militaire à temps partiel plutôt qu'active ou réserve. Ce faisant, la gestion pourra être opérée au plus bas échelon, celui qui connaît le mieux le réserviste et les besoins de l'Unité.

Par ailleurs, il convient de considérer les employeurs privés comme publics (contrairement à l'intuition, ces derniers ne sont pas toujours ceux qui facilitent le plus la vie des réservistes).

Les exigences actuelles des employeurs, privés comme publics sont telles que cela rend difficile l'acceptabilité du phénomène réserve. Il faut donc mettre sur la table une offre équilibrée, simple et durable. Le concept d'Employer Support s'y greffera comme le complément marketing et communication.

Indispensable mais qui n'est pas le cœur du dispositif. Ne nous y trompons pas. Les bons sentiments ne suffiront pas, il va falloir parler argent sous quelque forme que ce soit.

Enfin, je plaide pour un concept aussi souple que possible. Notre visibilité sur l'évolution des besoins futurs est faible. Il faut se donner la possibilité de faire évoluer l'usage de la réserve au fil du temps. Nous serons la variable d'ajustement principale de la Défense d'ici 2035. Or, je crains que la cartographie des usages et des compétences actuelles (et de leur évolution) détenues par les réservistes ne soit pas encore assez claire pour montrer où sont les réservistes, ce qu'ils font (fonction civile ou militaire) et avec quelles compétences (civiles ou militaires, acquises de quelle manière).

Quel contenu voyez-vous au concept d'Employer Support ?

Je ne pense pas que les entreprises, dans leur diversité, soient faciles à considérer comme un tout. Ce concept devra être segmenté pour répondre aux attentes.

Je reste très prudent sur la proximité Défense-entreprise. Elle est nécessaire et me semble indispensable.

Mais, face aux contraintes des marchés publics, il faudra trouver un comment allier proximité tout en évitant les écueils de la loi. Il me semble qu'il ne faille pas trop faire miroiter la possibilité de fournir la Défense par une meilleure proximité au travers de ce concept.

Je ne crois pas non plus que les réservistes soient en attente d'une belle-mère qui interfère entre lui et son employeur. Par contre, une valorisation des entreprises qui « jouent le jeu » avec leurs salariés réservistes me semble un levier.

Je crois aussi aux vertus des « voyages scolaires » c'est-à-dire à la vertu de rencontrer l'univers de travail de l'autre et aux possibilités que cela génère de collaborations.

Plus il y aura de lieux d'échange, de personnes qui se rencontrent, plus les chances de progression me semblent grandes.

Enfin, rien ne sert de réinventer la roue. Nos voisins immédiats sont des sources d'inspiration bien utiles. Les exemples français et britanniques doivent nous inspirer. Il en existe certainement d'autres.

Quels sont les défis RH communs à la Défense et aux employeurs civils ?

(Après un instant de réflexion) A peu près, tous. De façon très large, la Défense recherche des personnes avec des compétences techniques mais aussi comportementales.

Elle est en compétition dans cette guerre des talents avec les employeurs civils, mais aussi, avec les autres employeurs publics. La Défense doit soigner son Employer branding mais elle dispose d'atouts considérables dans cette lutte. La Défense est parfaitement consciente des exigences du marché, de ses atouts et de ses faiblesses et je vois beaucoup de chantiers avancer bon train. Mais la Défense constitue aussi l'un des derniers employeurs susceptibles de recruter une partie de notre population faiblement qualifiée. Cet atout est insuffisamment mis en valeur par la Défense ou par les Services Publics de l'Emploi.

La présence de réservistes est non seulement un élément indispensable du fonctionnement mais il est aussi un élément, parmi d'autres, du lien armée-nation. Et je crois beaucoup à la fertilisation d'un univers par l'autre. A titre personnel, je ne suis pas peu fier d'avoir participé à l'introduction du droit à l'outplacement pour certains militaires qui rejoindront le civil et de préparer l'arrivée des intérimaires à la Défense.

Comme, mes déploiements à l'étranger dans des structures d'Etats-majors diverses m'ont permis d'y trouver de l'inspiration pour modifier radicalement le fonctionnement de la fédération pour laquelle je travaille.

Voire, réfléchir à l'acquisition d'un logiciel développé pour la Défense mais dont le civil commence à s'emparer, compte tenu de sa supériorité qualitative. On peut parler de Cross cultural management.

A titre personnel, quel genre de réserviste êtes-vous ?

Mon parcours est simple. Dès mon service militaire, j'ai eu la chance de pouvoir approfondir des compétences strictement militaires qui ont été, jusqu'il y a environ trois ans, la seule raison pour laquelle la Défense me rappelait. Mon souhait était d'ailleurs celui-là.

Dans le cadre de mon activité civile, la Défense et mon employeur civil entretenaient des relations épisodiques. Ces échanges ont abouti à la mise en œuvre de programmes d'outplacement au sein de la Défense.

Voilà trois, j'ai été rappelé pour travailler sur le volet RH de la vision stratégique. Pour la première fois, mes compétences civiles prenaient sens au sein de la Défense et j'y ai trouvé une grande satisfaction.

J'ai recommencé cette année à travailler sur les problématiques RH. Une fois encore, avec une écoute, une ouverture et des interlocuteurs de première qualité, sans tabous. Les premiers résultats, que ce soit sur la Réserve, le recours à l'intérim ou d'autres pistes encore ne manqueront pas de se concrétiser dans les prochains mois.

L'approfondissement de mes connaissances militaires et leur mise en situation réelle reste mon premier ancrage militaire mais cette combinaison me convient parfaitement. Dommage que les années ne comptent pas plus de 365 jours pour me permettre de prester plus au bénéfice tant de la Défense que de Federgon.

## La fin de la guerre et la retraite allemande

Après l'échec de l'offensive de l'été 1918, l'Allemagne est touchée par une révolution qui mènera à la chute du régime impérial et à l'instauration de la République de Weimar. Le 29 octobre, les dockers et les marins de Kiel refusent d'appareiller et se soulèvent dès le lendemain. Des conseils de soldats et d'ouvriers se tiennent un peu partout en Allemagne. Le mouvement gagne Berlin le 9 novembre et l'avènement de la République allemande est proclamé depuis le Reichstag. L'empereur Guillaume II ne peut que constater la signature de l'armistice depuis son quartier général de Spa avant de partir en exil aux Pays-Bas. En Belgique, l'armée allemande d'occupation ne mène pas la révolte mais participe aux soulèvements contre leurs officiers. C'est la fin de la cohabitation avec les Allemands, chacun va pouvoir rentrer chez soi.



### La révolution exportée en Belgique

En Belgique, les événements suivent de près ceux d'outre-Rhin. A Bruxelles, au siège central du gouvernement, un conseil de soldats se réunit le 9 novembre. Les officiers tentent d'abord de garder ce mouvement sous contrôle en conservant la main sur la composition de ce conseil. Cette tentative échoue ; l'immeuble du gouvernement général est occupé dans l'après-midi et le pouvoir du gouverneur de Bruxelles, le lieutenant-général Hurt, lui est retiré. Le drapeau rouge communiste est hissé sur les quartiers militaires en fin de journée. Le dernier gouverneur général, Ludwig von Falkenhausen resté à l'écart de l'agitation, quitte la Belgique par le chemin de fer via les Pays-Bas dans la nuit du 12 au 13 novembre 1918. A l'inverse, à l'image de la plupart des officiers, le gouverneur de l'administration civile, le baron von der Lancken, se met à la disposition du conseil des soldats. L'on assiste par ailleurs à plusieurs scènes au cours desquelles de simples soldats arrachent les épaulettes des officiers dont ils croisent la route. Les Allemands abandonnent leur mission de maintien de la paix civile ce qui laisse le champ libre à des fauteurs de troubles pour commettre certaines exactions avant le retour de la police belge. L'on peut ainsi relever quelques pillages et mises à sac des maisons d'activistes notoires Cela va dans certains cas jusqu'à la tonte de quelques femmes connues pour avoir entretenu des liaisons avec des Allemands.

Le reste de la Belgique, autant que Bruxelles, est le témoin de la retraite allemande. Si les armées allemandes ont traversé le pays en nombre en 1914, elles y font à nouveau halte lors de leur retraite. Dès le début de la retraite, les villes belges recommencent à accueillir les soldats de retour du front. Les autorités se voient contraintes de réquisitionner une fois de plus des écoles, salles de fêtes, de cinéma ou tout autre bâtiment qui pourrait servir. Quelques jours avant l'armistice, la tension monte, le drapeau rouge est hissé dans plusieurs villes et l'on rapporte que des officiers ont été molestés par des soldats. Un nombre croissant de soldats allemands, revenant de vacances ou arrivant de la réserve, font un arrêt dans les premières villes après la frontière, dans l'espoir d'une paix qui ne saurait tarder et qui leur permettrait d'échapper au front. Dans les bataillons de Landsturm (soldats d'occupation), les multiples informations sur la situation internationale qui parviennent durant ces journées pré-armistice aiguïssent la tension déjà palpable et commencent à mettre à mal les tentatives de rétablir l'ordre et la discipline. Au vu des derniers événements, les gouvernements des villes sollicitent la présence des hommes les plus fiables des bataillons afin de garantir la sécurité et les font revenir des campagnes. La plupart d'entre eux ne prendront même pas la peine de rejoindre leur bataillon une fois l'armistice signée.



#### **Derniers jours de guerre pour les occupants**

Le 10 novembre 1918, l'annonce de l'abdication de l'Empereur et de sa fuite aux Pays-Bas, ainsi que de la proclamation de la république en Bavière se répand à travers la Belgique. Le désordre règne et les soldats envahissent les cafés et déambulent dans les rues. La nouvelle de la signature de l'armistice donne lieu à des scènes de liesse dans les rues. Les habitants forment des cortèges aux couleurs de la Belgique. Les soldats allemands partagent, dans leur majorité, la joie de la population civile et se mêlent aux cortèges. Leurs officiers, eux, évitent les apparitions en public.



Le 11 novembre, l'armistice est signée. Les bataillons qui ne sont pas stationnés en ville devinent, à la présence de nombreux drapeaux belges aux fenêtres, que la paix tant attendue a été conclue. L'excitation est à son comble et les postes et patrouilles sont abandonnés. Les hommes, privés d'ordres clairs et d'informations précises, se laissent aller à imaginer toutes sortes de choses. Ils voient passer des trains remplis de soldats allemands et certains paniquent à l'idée d'être abandonnés à la merci des alliés. Ce sentiment est renforcé par le fait que les officiers, craignant pour leur vie, n'encadrent plus leurs troupes. Beaucoup d'hommes choisissent de monter dans le premier train sans s'inquiéter de sa destination, et c'est ainsi que certains soldats pensant rouler vers l'est, se retrouvent à bord d'un train en direction du front. En ville, la grande caravane de soldats regagnant l'Allemagne se met en branle, teintée de drapeaux rouges. Ces mouvements suscitent des échanges commerciaux : les soldats se débarrassant de leur équipement militaire, les Belges acquièrent des casques, des masques à gaz, de l'essence, des fusils ou encore des mitrailleuses à des prix dérisoires.

Mais les hommes d'occupation ne sont pas tous convaincus des idéaux de la révolution allemande au premier abord. Par exemple, le Conseil des soldats de Liège n'est institué que le 13 novembre 1918, soit deux jours après l'armistice, lorsqu'une cinquantaine de soldats investissent le Palais des Princes-Evêques, sans rencontrer aucune résistance et déposent le gouverneur, le Freiherr Leuckart von Weissdorf, après que celui-ci ait légèrement protesté. Ce dernier transmet ensuite l'ordre aux officiers d'obéir au Conseil des soldats. Les déclarations de conseils, formés d'une douzaine de soldats, sont rares et invitent à respecter le calme et l'ordre dans le territoire encore occupé et ce, pendant la durée de la retraite allemande. La première de ces déclarations s'adresse aux soldats en poste dans la province : "[...] Hier s'est constitué à Liège un Conseil des Soldats. Il travaille en parfait accord avec les anciens services et les anciennes autorités militaires. Le but commun est le maintien de la discipline, du sang-froid militaire et de l'ordre. Dans les circonstances actuelles, en territoire occupé, chacun doit s'efforcer, par tous les moyens, à atteindre ce but. La vente d'armes et de pièces d'équipement, les pillages, surtout de magasins d'approvisionnement et de trains, de même que les dommages causés à toutes les installations militaires importantes, seront punis sans aucune considération, le cas échéant même de la peine de mort. La désertion également reste, comme sous l'ancien gouvernement, un crime punissable." La seconde délivre le même message aux civils : "Le Conseil des Soldats a repris l'autorité dans la province de Liège. Il invite la population à s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler l'ordre public. [...] Le conseil des soldats salue la population et la félicite à l'occasion de sa délivrance". Le passage de soldats battant en retraite s'intensifie encore à partir du 16. Le mouvement est continu et surtout très lent. Le voyage se fait principalement à pied, parfois accompagné de charrettes tirées par des chevaux, les officiers se distinguant à peine au sein de cette longue procession. Si la plupart des soldats sont fourbus et manifestent peu d'entrain, tous se réjouissent de la fin de la guerre et de leur retour définitif en Allemagne.

### **La retraite**

Au vu du flot incessant de soldats se déversant en ville, le Conseil des soldats, dont l'autorité semble très respectée, définit les différentes routes que les colonnes doivent emprunter pour se retirer. En la seule journée du 19 novembre, on estime qu'il passe par la seule ville de Liège, sur le chemin de l'aller en 1914 et maintenant du retour, 40.000 hommes, 16.000 véhicules et 40.000 chevaux, sans compter les transports par chemin de fer. La plupart de ces hommes semblent ignorer les événements des derniers jours en Allemagne et se montrent sceptiques lorsque les Belges les en informent. Les drapeaux rouges disparaissent même peu à peu.



Le journal de guerre du bataillon de Landsturm Würzburg indique que les hommes se sont mis en marche le 16 novembre. Dans les jours précédents, ils se sont rassemblés et ont acheté des charrettes et des chevaux pour accompagner le trajet long de 500 km qu'ils auront à parcourir à pied. Ils ont reçu l'ordre de respecter, une fois rentrés au pays, la paix et le calme qui règnent en Allemagne. Au matin du départ, les actes du bataillon sont brûlés. Les hommes entament alors une première marche depuis les environs de Liège jusque Malmedy, à la frontière. Dès le deuxième jour, le commandant constate qu'au vu de la condition physique des hommes, 21 officiers et 460 hommes seulement, il leur sera impossible de parvenir à destination et demande une évacuation en train. Le bataillon débarque à la gare de sa ville en Allemagne le 21 novembre, accueilli par le bourgmestre et des cigares. Après avoir subi une dernière visite médicale et accompli quelques formalités administratives, les hommes sont démobilisés. Dans les derniers jours, on propose aux plus jeunes, nés entre 1894 et 1899, de rester quelque temps dans les quartiers du bataillon dans le cas où ils n'ont pas de travail ou d'endroit où loger. Les hommes qui ont quitté le bataillon durant les derniers jours de la guerre ou directement après l'armistice ont l'obligation de se présenter au quartier général une fois revenus en Allemagne, avant d'être autorisés à rentrer chez eux. Ils n'encourent aucune peine. Enfin, les dernières peines sont infligées par le Conseil des soldats de Kitzingen à l'encontre de deux sous-officiers et 30 hommes, reconnus coupables de pillage durant les derniers jours de l'occupation.

Les derniers trains allemands traversent la Belgique le 21 novembre. Le lendemain, le Conseil des soldats annonce sa dissolution et ses membres rentrent au pays. Ses pouvoirs sont transférés aux différents gouverneurs belges des provinces.

Le 23 novembre, la rive gauche de la Meuse est totalement évacuée et les dernières vagues des soldats passent par Liège. Au sein de ces convois, tous les drapeaux rouges ont été remplacés par des drapeaux allemands. À 16 heures, le gouverneur militaire quitte la Kommandantur du palais des Princes-Évêques, entouré de ses officiers et se joint aux dernières cohortes marchant en direction de l'Allemagne.



# Les conséquences de la première guerre mondiale

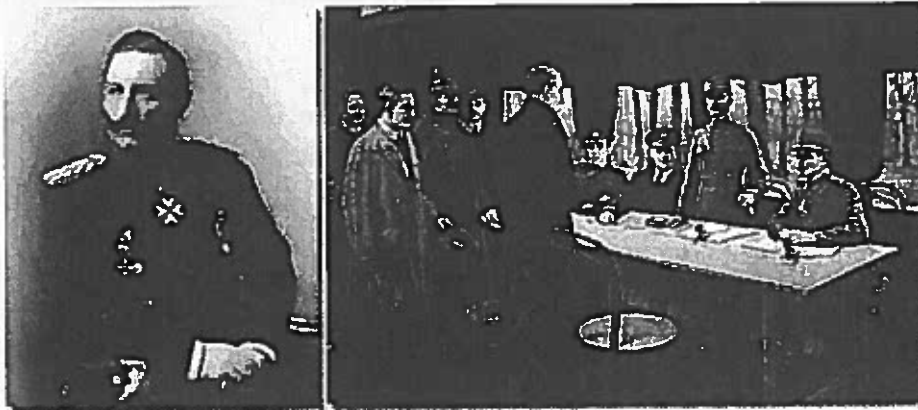
## 1. L'armistice

Le 29 septembre 1918, les généraux allemands conseillent au Kaiser Guillaume II de demander l'armistice en passant par les bons offices de Wilson considéré comme un associé de l'Entente et non un Allié. Wilson refuse de jouer ce rôle de médiateur et insiste sur la nécessité :

- D'évacuer immédiatement tous les territoires occupés
- De signer l'armistice avec un gouvernement allemand démocratique, ce qui implique l'abdication de Guillaume II.

En Allemagne, l'idée que l'abdication de Guillaume II permettrait d'obtenir des conditions moins rigoureuses fait son chemin :

- Le Kaiser abdique le 9 novembre
- Son fils renonce au trône
- Le leader socialiste Ebert devient chancelier.



La délégation allemande franchit les lignes et est accueillie à Rethondes, dans la forêt de Compiègne, par le maréchal Foch qui impose d'emblée des conditions sévères pour s'assurer que Ludendorff ne profite pas de l'armistice pour souffler et reconstituer ses forces. Il exige dès lors :

- L'évacuation immédiate de l'Alsace-Lorraine et de tous les territoires envahis
- L'évacuation militaire allemande des provinces prussiennes de la rive gauche du Rhin et l'occupation de ces provinces par les Alliés
- La libération immédiate de tous les prisonniers sans réciprocité
- La livraison de la majeure partie de la flotte de guerre, de tous les sous-marins et du matériel de guerre
- Le maintien du blocus provisoire de l'Allemagne
- L'annulation de la paix de Brest-Litovsk et de la paix de Bucarest

L'armistice fut signé le 11 novembre 1918 dans un wagon de train. La guerre aura fait :

- 9.000.000 de morts
- 2.000.000 de disparus

## **2. Les traités de paix et la reconstruction de l'Europe**

La Conférence de la Paix, dont les pays vaincus sont exclus, réunit à Paris 32 pays pour élaborer les traités de paix et pour construire la Société des Nations (S.D.N.)

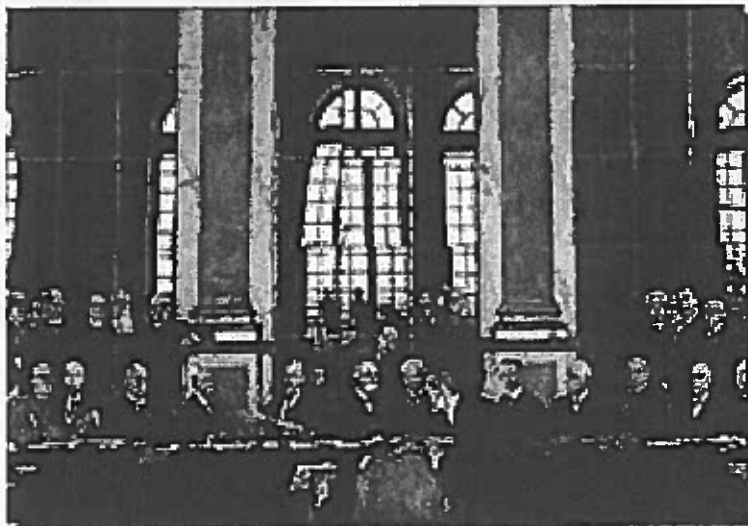
Quatre traités régleront chacun le sort d'un vaincu :

- 1) L'Allemagne est l'objet du **Traité de Versailles** (28 juin 1919)
- 2) Les **Traités de Saint-Germain-en-Laye** (19 septembre 1919) et de **Trianon** (20 juin 1920) disloquent l'Empire austro-hongrois
- 3) Le **Traité de Neuilly** (27 novembre 1919) ampute la Bulgarie au profit de la Grèce, de la Roumanie et de la Yougoslavie
- 4) Le dépeçage de l'Empire ottoman résulte du **Traité de Sèvres** (10 août 1920)

### **Le sort de l'Allemagne – Traité de Versailles**

Au niveau territorial

Traité de Versailles - 1919



Source : Wikipedia

L'ancien Reich allemand perd 1/7<sup>e</sup> de son territoire et 1/10<sup>e</sup> de sa population.

A l'Ouest :

L'Alsace et la Lorraine sont restituées à la France

Les cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith sont annexés à la Belgique

La Sarre est placée sous le contrôle de la Société des Nations mais en union douanière avec la France qui voit dans le charbon sarrois une compensation pour les pertes subies à ses charbonnages du Nord

A l'Est :

Le corridor de Dantzig et le Sud de la Haute-Silésie passent à la Pologne

Le territoire de Teschen est partagé entre la Pologne et la Tchécoslovaquie

Au Nord :

Le Schleswig est rattaché au Danemark

Ces territoires restent néanmoins peuplés de fortes minorités allemandes.



L'Europe après le Traité de Versailles  
Source : Encyclopédie Alpha, p. 2424

Les réparations des préjudices subis

Les Alliés introduisent une clause qui contraint l'Allemagne à se reconnaître responsable de la guerre. Les réparations qui en découlent sont très lourdes :

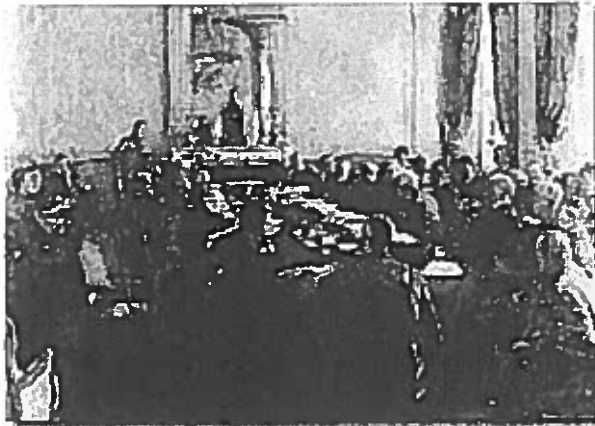
- Perte de la flotte marchande
- Fourniture de matières premières
- Versement de réparations dont le montant sera fixé en 1921 seulement

Garanties pour limiter la puissance militaire allemande

- Suppression du service militaire obligatoire
- L'armée allemande est limitée à 100.000 hommes
- Suppression de l'artillerie lourde, de l'aviation et des chars
- Démilitarisation de la rive gauche du Rhin ainsi que d'une portion de 15 km sur la rive droite

## L'Empire austro-hongrois – Traités de St-Germain-en-Laye et de Trianon

### Conseil du Trianon



*Conseil du Trianon - 1918*

*Source : Encyclopédie Alpha, p. 2587*

La défaite de l'Empire suscite de nombreuses déclarations d'indépendance contraignant l'empereur Charles 1er d'abdiquer en novembre 1918.

Les Alliés procèdent au démembrement de l'Empire austro-hongrois pour les raisons suivantes :

- Ils ne veulent pas relever l'ancienne puissance des Habsbourg
- Ils veulent honorer les promesses faites pendant la guerre aux peuples qui revendiquaient leur autonomie
- Ils veulent maintenir les vaincus dans l'impuissance en leur imposant des clauses économiques, territoriales et militaires draconiennes

### Effets du démembrement austro-hongrois

Création de 3 Etats neufs :

La Yougoslavie regroupe les Slaves du Sud :

- La Serbie
- La Bosnie-Herzégovine
- La Slovénie
- La Dalmatie

La Tchécoslovaquie comprend :

- La Bohême
- La Moravie
- La Slovaquie
- La Ruthénie subcarpatique

Reconstitution de la Pologne au détriment de ceux qui l'avaient absorbée ; elle reçoit, en outre, la Galicie appartenant précédemment à l'Autriche.

Remembrement territorial :

- L'Autriche cède à l'Italie :
- Le Trentin
- L'Istrie
- Le port de Trieste

La Hongrie cède à la Roumanie la Transylvanie

### Conséquences du démembrement austro-hongrois

L'Autriche, réduite à son centre alpestre du 15<sup>e</sup> siècle avec une capitale surpeuplée est économiquement invivable :

- Elle est privée des débouchés commerciaux danubiens
- Elle est dépourvue d'arrière-pays
- Vienne, équipée comme capitale d'empire, concentre 30% de la population totale et est condamnée à l'asphyxie
- Elle connaît des luttes politiques particulièrement dures

La Hongrie retrouve son indépendance mais perd 70% de son territoire et la moitié de sa population

La Tchécoslovaquie, qui comprend des Allemands, des Tchèques, des Hongrois et des Slovaques, est confrontée à des tensions nationalistes comparables à celles de l'ancien Empire

La Yougoslavie est issue de l'agrandissement de la Serbie qui était du côté des vainqueurs.

Sur le plan intérieur :

- elle concentre 15% de populations non slaves (Allemands, Hongrois, Albanais et Roumains)
- parallèlement, les Croates et les Slovènes luttent contre le centralisme serbe
- la diversité des religions crée des tensions supplémentaires

Sur le plan extérieur, il existe de nombreuses tensions avec les pays voisins :

- Avec l'Italie, pour la côte Adriatique, l'Albanie et Fiume
- Avec la Hongrie et la Bulgarie qui réclament leurs anciennes possessions

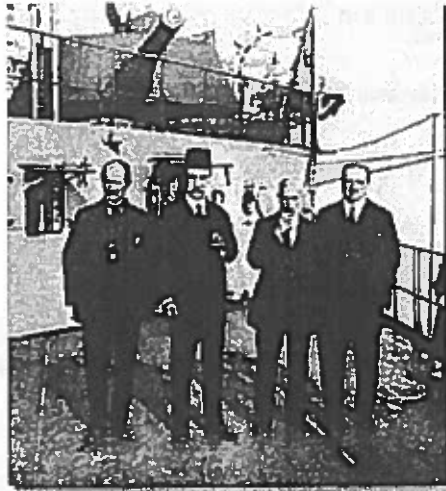
La reconstitution de la Pologne crée des difficultés avec l'Allemagne :

- La Prusse est divisée pour donner un débouché maritime à la Pologne
- Dantzig reçoit le statut de ville libre
- La Haute-Silésie, riche et industrialisée, est devenue polonaise
- Le territoire de Teschen, exigé à la fois par la Tchécoslovaquie et par la Pologne est finalement partagé entre les 2 pays dans des conditions qui les mécontentent tous les deux.
- La frontière orientale de la Pologne est formée en fonction de la position de l'Armée Rouge afin de former un « cordon sanitaire » contre l'URSS.

## L'Empire Ottoman – Traité de Sèvres

L'Empire est démembré :

### Signataires du Traité de Sèvres



*Les signataires du Traité de Sèvres*

*Source : Wikipedia*

Les détroits sont démilitarisés et ouverts à la navigation sous la surveillance d'une Commission des Détroits

Les possessions turques du Proche-Orient et d'Afrique deviennent :

Soit indépendantes

- Arabie
- Egypte
- Arménie

Ou passent sous protectorat français ou anglais :

- Syrie (F)
- Liban (F)
- Irak (GB)
- Palestine (GB)

Les capitulations sont rétablies

La Grèce reçoit la Thrace et une grande partie des provinces égéennes

L'Italie revendique le Dodécanèse et Rhodes

L'application du Traité de Sèvres engendre une guerre gréco-turque qui aboutit, en 1922, au Traité de Lausanne plus favorable à la Turquie :

Abolition des capitulations

Échange de population avec la Grèce en fonction du critère religieux

Les détroits et les îles grecques sont démilitarisés

La dette ottomane est réduite à 40% et partagée entre les Etats successeurs

### 3. La création de la Société des Nations (S.D.N.)

L'idée d'un organisme international pour assurer le développement et la coopération remonte, sous sa forme théorique, au 18e siècle mais elle prend corps en janvier 1918 lorsque le président américain W. Wilson expose son programme en « 14 points ». Il s'agissait d'un discours sur les buts de guerre des Alliés. On y trouve notamment :

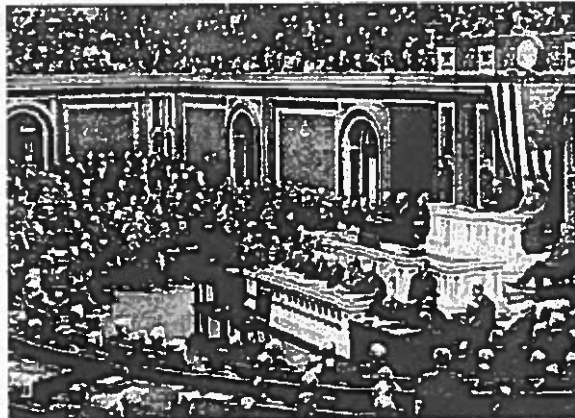
- La renonciation à la diplomatie secrète
- La liberté des mers
- L'abolition des barrières économiques
- La réduction des armements
- Un réajustement plus équitable des possessions coloniales
- La création d'une Société des Nations.

C'est d'ailleurs sur la base de ce programme que les Allemands ont demandé l'armistice en octobre 1918.

Au cours des négociations de paix, Wilson se heurte à Clémenceau, à Lloyd George et aux délégués italiens qui exigent des compensations territoriales incompatibles avec le principe des nationalités. Il signe néanmoins le traité de Versailles afin d'obtenir la création de « sa » S.D.N. Mais le Congrès américain refuse de ratifier ce traité et de rentrer dans la S.D.N qui, de ce fait, devient surtout européenne.



Le président Wilson



Naissance de la S.D.N.

Le Pacte de la S.D.N. a été incorporé dans chacun des traités de paix quoique ceux-ci étaient en contradiction avec les principes de la S.D.N. (lacunes sur les questions frontalières et territoriales ; création arbitraire de nouveaux Etats).

La S.D.N. change l'allure de la diplomatie mondiale : les négociations secrètes menées par les ambassadeurs sont remplacées par des conférences où les ministres sont entourés par la presse.

La S.D.N. comprend :

- Une Assemblée
- Un Conseil
- Un Secrétariat
- Des organismes auxiliaires parmi lesquels la Commission permanente des mandats



#### 4. Conséquences de la première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale marque un tournant dans l'histoire européenne parce qu'elle a eu de très lourdes conséquences :

- Au point de vue économique et financier
- Au point de vue démographique
- Sur le plan politique et social
- 

##### **Conséquences économiques et financières**

L'Europe, qui dominait le monde en 1914, est maintenant devancée par les Etats-Unis.

Au niveau matériel, il existe 3 zones où les dégâts sont considérables :

- La Pologne orientale et la Russie Blanche
- L'Europe balkanique
- Le Nord-Est de la France et la Belgique.

Au niveau financier :

- La guerre, très coûteuse, a conduit à un endettement des Etats mais le remboursement est postposé jusqu'après la signature de la paix. Lors de l'armistice, la régularisation de la situation financière créa cependant une inflation dans les pays qui avaient eu recours à l'emprunt de fonds
- Le processus d'inflation est renforcé par un déséquilibre entre l'offre et la demande :  
L'offre : les industries orientées vers l'effort de guerre n'ont pas encore eu le temps de se reconvertir  
La demande : les Européens, privés de l'essentiel pendant 4 ans, veulent consommer ...  
L'Europe doit liquider une grande partie de ses capitaux pour régler ses achats et devient débitrice des Etats-Unis  
Le dollar devient plus cher et règne sur toutes les bourses

Au niveau industriel :

- Les Allemands, privés d'importations, ont augmenté leur production sans tenir compte du prix de revient. Il s'en est suivi une accumulation de stocks de produits trop chers rendant l'industrie non compétitive
- La France et la Grande-Bretagne, spécialisées dans la production du matériel de guerre, n'ont pas modernisé les usines pour la production de consommation courante. En 1919, elles sont encombrées d'engins militaires périmés et manquent de produits de consommation courante.
- L'Europe est supplantée par le Japon et les Etats-Unis.

**Le recul démographique**

- Les morts, les blessés, les mutilés et la « surmortalité » de la population civile ont provoqué une profonde transformation de l'équilibre démographique dans chaque pays.
- Les pertes élevées s'expliquent par le fait que, faute de victoire décisive, les belligérants ont cherché à « miner » l'ennemi en lui infligeant le plus de pertes possibles

- Le massacre des élites, c'est-à-dire les jeunes qui sortaient des écoles ou qui achevaient leurs études, entraîne le maintien au pouvoir de l'ancienne génération incapable de comprendre la rapide évolution du monde moderne. Il s'ensuit un décalage excessif entre l'ancienne génération et les jeunes après 1920.
- Le nombre très élevé de décès civils est dû aux opérations militaires mais également aux mauvaises conditions alimentaires et aux épidémies
- Le carnage de la guerre a engendré un déficit de la natalité : les hommes morts pendant les hostilités étaient en âge de procréer ; les enfants qu'ils auraient pu concevoir ne sont pas nés et n'ont donc pas pu assurer leur part dans le renouvellement des générations.

#### Les troubles sociaux de l'après-guerre

Le syndicalisme s'est développé en 1919 et 1920 ; les travailleurs ont tant revendiqué que les gouvernements sont amenés à accepter des réformes :

- La Belgique introduit le suffrage universel pur et simple
- En France, une commission patrons-travailleurs prépare une loi instituant la journée de 8 heures
- La Grande-Bretagne organise l'assurance chômage
- Les autorités tchèques, polonaises et roumaines doivent mettre en place une réforme agraire pour assurer une meilleure redistribution des terres cultivables

A partir de 1921, les mouvements ouvriers et les problèmes sociaux restent en suspens parce que :

- Les mouvements révolutionnaires ont échoué partout en Russie
- Le monde ouvrier est divisé entre socialistes et communistes

#### Conséquences politiques

En 1918, c'est le triomphe temporaire de la démocratie et du libéralisme car les nouveaux Etats créés par les traités de paix sont tous des démocraties.

Le peuple aspire à la paix et à l'internationalisme. Mais l'amour propre et l'orgueil national des vaincus est exaspéré. Le Traité de Versailles est particulièrement mal accepté par le peuple allemand qui le considère comme un « Diktat ».

La démocratie devra faire face à 2 dangers qui la guettent :

- A gauche : le bolchévisme et le communisme
- A droite : les mouvements autoritaires comme le fascisme et le nazisme.

Par ailleurs, l'Europe n'est plus prédominante dans le monde. Les autres continents connaissent une ascension rapide et l'Europe doit s'ouvrir aux autres civilisations. L'influence européenne est en déclin et ceci accélère la montée des jeunes nationalismes dans les colonies.

## Après la guerre : les retours. Emotions mixtes et amertume

Marie Cappart

Historienne-généalogiste, spécialisée dans l'histoire des familles



Passé les signatures du premier traité de paix et l'annonce de la victoire alliée sur l'Allemagne, que s'est-il passé pour les soldats de la Grande Guerre ? Et plus largement, que s'est-il passé pour certaines catégories de civils touchés par la guerre et éloignés du pays ? Il y a une tendance à l'oublier mais il y a plusieurs "retours". Le retour auquel on pense le plus, bien évidemment, est celui des soldats, qui quelques jours auparavant étaient encore en train de se battre sur le front et qui n'en peuvent plus, mais il y a aussi celui des internés qui ont attendu la fin du conflit aux Pays-Bas ou en Suisse, celui des prisonniers retenus en Allemagne depuis leur captivité et enfin, celui des réfugiés civils n'étant pas encore rentrés au pays et ayant passé la totalité du conflit dans un pays allié ou neutre.

Et à côté de cela, il y a également un autre "retour" : celui du retour à la vie quotidienne dans un pays libéré, occupé pendant quatre ans par des autorités étrangères. C'est aussi une forme de retour qu'il ne faut pas oublier. Cet "après-guerre" sera perçu et géré différemment selon les différentes catégories auxquelles le citoyen belge appartient. Le soulagement de novembre 1918 laisse place à des périodes et, surtout, à des situations personnelles complexes que nous vous proposons d'effleurer dans cet article.

Si beaucoup de secrets sont restés dans l'intimité des familles, la pudeur et le traumatisme ne sont pas libres de paroles en ce début de XXe siècle, on peut parfois avoir un aperçu de comment s'est déroulé le retour du soldat dans son foyer par certaines archives privées, archives de presse ou documents officiels tout en se rappelant qu'en Belgique, une minorité d'hommes seulement a "fait" la guerre.

### Dans l'intimité du soldat qui revient

Le retour du soldat dans son foyer ne s'est pas fait en un bloc. Tous les soldats ne rentrent pas tous en même temps dans leur foyer. Certains sont déjà rentrés, de par les blessures ou les maladies qu'ils ont subies. D'autres seront définitivement démobilisés en 1919 mais auront déjà droit à une dizaine de jours de permission en décembre 1918 afin de revoir leur famille qu'ils n'ont, en général, plus revue depuis quatre ans.

Il y a aussi une distinction à faire entre les soldats volontaires et les militaires de carrière. Beaucoup d'ailleurs n'auront d'abord que des simples permissions pour les fêtes de fin d'année.

Si il est certain que les premiers moments de retrouvailles furent joyeux, mêlant le bonheur de la fin de la guerre à celui de retrouver son proche en vie, un sentiment de tristesse les envahit parfois si un membre d'une fratrie rentrait seul ou si le deuil était venu frapper le foyer pendant la guerre. C'est surtout la réunion tant attendue des familles dans un territoire enfin libéré du joug allemand que l'on fête.

Un type de retour fut particulièrement émouvant : celui de la découverte par le soldat d'enfants qu'il n'a jamais connus car au front lors de la naissance de ceux-ci. C'est le cas de Fernande Burniaux née en mars 1915 et qui a trois ans à la fin de la guerre. Elle l'attend et l'espère et est tout à la joie de rencontrer ce papa qu'elle ne connaît pas mais dont on lui a tant vanté la bravoure et le sacrifice d'avoir passé tant de temps loin des siens. Pour ce sujet des enfants nés pendant la guerre, la plupart du temps en 1915, il n'existe aucune donnée chiffrée ni aucune étude approfondie. Mais la simple évocation de l'exemple d'un père revenant du front après plusieurs années de guerre et découvrant un enfant qu'il n'a jamais connu suffit à rendre contagieuse l'émotion qui a dû étreindre ces familles même si, on s'en doute, il a dû y avoir des familles dans ce cas où le père n'est jamais revenu...

Témoin de ces tristes lendemains de victoire : M. Moreau, un soldat du 6e de Ligne se précipita à son domicile d'Ixelles dès son retour dans la capitale tout à la joie de retrouver son épouse pour apprendre par un voisin le décès de celle-ci des suites de maladie. Ivre de tristesse, il fut recueilli par un agent de quartier qui s'occupa de lui et le mit en rapport avec la famille s'étant occupée de ses enfants pendant son absence. Les journaux, bien sûr, ne manquèrent pas l'occasion de relater le chagrin énorme de ce brave sous le titre " Le triste retour d'un héros ". C'était bien entendu également l'occasion pour la presse, enfin libérée, d'enfoncer le clou sur les méfaits allemands qui non seulement détruisirent le pays mais séparèrent ceux qui s'aiment.

D'autres retours furent synonymes de déconvenues : découvertes de liaisons extra-conjugales et d'enfants adultérins. Très vite, des voix s'élèvent pour qu'à l'affront ne soit pas rajouté le caractère pénible d'une longue séparation. Les anciens combattants obtiennent des facilités pour divorcer mais cela n'empêchera pas des drames de se dérouler parfois même après une longue période. Le divorce n'étant ni une chose facile ni un acte socialement bien accepté dans la société du début du XXe siècle. Un soldat prisonnier blessé puis prisonnier en Allemagne fit la désagréable découverte de la liaison adultérine de son épouse une fois de retour dans son Hainaut natal. Il découvrit que non seulement celle-ci l'avait trompé pendant la guerre mais également qu'elle avait eu deux enfants de cette union, nés respectivement en 1916 et en 1918. L'époux sembla d'abord pardonner et vouloir reprendre " la vie d'avant ", ce qu'il fit pendant une bonne année jusqu'à ce qu'il apprenne que cette liaison n'avait en fait jamais cessé. C'en fut trop et dans un accès de rage, il s'en prit à l'amant de sa femme. Il fut arrêté et condamné pour cela mais son statut d'ancien combattant et les circonstances du drame furent pris en compte.

Le changement de législation relatif au divorce était peut-être une chose nécessaire mais cela ne pouvait pas tout empêcher non plus. Là également, la presse montra du doigt "les

vilaines" qui avaient osé non seulement commettre un adultère mais pis encore, trompé un soldat pendant que celui-ci défendait le pays contre l'envahisseur.

Tout ceci laissa de pénibles séquelles et pour les soldats ayant passé de longs mois au front, le quotidien post-guerre sera aussi fait de cauchemars, de réminiscences et de conséquences physiques et morales graves dus la guerre. Pour l'entourage également, il n'y a aucun encadrement. Il est implicitement demandé aux familles de soutenir leur soldat mais à notre connaissance familles de soutenir leur soldat mais à notre connaissance rien n'a été communiqué en ce sens. Souvent un grand silence s'installe à propos de ce qui s'est passé "là-bas". Parfois par pudeur ou par protection des êtres aimés. Ce n'est pas non plus le genre de sujet que l'on peut aborder aisément avec des femmes. Souvent aussi, c'est par traumatisme et peur de ne savoir contrôler des émotions qui iraient du désespoir à la noire colère. Une chape de plomb vient recouvrir la mémoire de l'ancien poilu et ses souvenirs de guerre. L'ancien soldat garde ses évocations pour d'autres lieux que la famille : les sociétés d'anciens combattants et les fraternelles. Peut-être estime-t-il également que seuls des pairs ayant vécu la même chose que lui sont à même de le comprendre...

La famille de Louis Fabry témoigne que celui-ci parlait peu de "sa" guerre alors qu'il en a pourtant noté les moindres détails dans de précieux carnets. La même chose pour Robert Descamps, prisonnier en Allemagne, qui ne racontera rien de sa captivité autrement que sur des carnets qu'il ne montrait pas à sa famille. Dès lors, il y a aussi une différence qui s'installe entre ce que l'entourage imagine qu'il s'est passé pour "son" soldat, ce que le soldat a effectivement vécu, et ce qu'il en garde comme souvenirs. Ce n'est que plus tard que les expériences de guerre seront parfois partagées, plutôt avec les petits-enfants, et encore, il convient de s'interroger sur la manière dont le récit a été transmis ainsi que sur la façon dont l'imaginaire s'est réapproprié celui-ci.

Pour les veuves et les orphelins de guerre, soldats ou civils, il n'y a évidemment pas de récit direct et on vit dans le souvenir constant de l'absent. La fille de Monsieur Clause, victime civile de Ethe, n'aura de cesse d'interroger sa vie durant les personnes qui auraient pu connaître son papa et lui raconter sa vie. Cela deviendra une obsession pour certains jusqu'à leur mort.

Les démarches pour obtenir pensions et ristournes occupent les journées mais le défunt est toujours là. Les victimes civiles seront bien sûr également honorées mais auront dans la hiérarchie des héros la seconde place après les soldats tombés au champ d'honneur.



### Un "Guide de l'invalidé" comme béquille : les blessés de guerre et leur famille

Pour les soldats revenus infirmes du front, une autre vie commence faite de soins, de rééducations et de revalidations. Cette nouvelle vie commence d'ailleurs pour beaucoup avant même la fin de la guerre. Les invalides servent également la propagande et incarnent le courage et l'abnégation. On montre en exemple dans la presse un grave mutilé de l'ambulance du Palais Royal qui " avait manifesté un profond désespoir et un grand abattement ayant dû subir l'amputation d'une jambe mais déjà on s'occupait de lui, on lui apprit la cordonnerie et avec le travail revint le goût à la vie et l'espoir de ne pas être seul à la traverser". Un comité se met en place pour trouver à ces braves une épouse qui les aimera malgré l'infirmité et qui les soutiendra.



La victoire alliée et la fin de l'occupation permettent d'organiser plus solidement les institutions d'aide aux mutilés et invalides de guerre. Les "anciens" peuvent trouver dans les différentes éditions du " Guide de l'invalidé", publié par les autorités belges, toutes les informations pouvant les aider à se soigner et à obtenir une allocation de subsistance voire un travail. Un tableau dresse des possibilités de reclassement selon les infirmités : les sans-voix peuvent par exemple faire du travail de bureau et communiquer par écrit si ils ont leurs deux mains valides tandis que les amputés des bras ou d'une jambe peuvent être affectés à un bureau d'accueil de visiteurs dans une administration. Cette longue liste témoigne du souci de vouloir reclasser le plus grand nombre à des tâches à la mesure de leurs compétences physiques et morales. Ces instructions officielles sont diffusées afin de pouvoir reclasser les infirmes, souvent dans des postes de fonctionnaire créés spécialement pour eux et éviter des vagues de mécontentement de la part de ces anciens ayant tant donné.

Pour d'autres invalides de guerre, des ateliers de rééducation professionnels sont mis en place, leur permettant d'acquérir de nouveaux talents avec, comme but, de s'installer à son compte par la suite. Cette réintégration dans la société sera diversement vécue : certains "feront avec" , essayant au mieux de trouver une place dans une société ravie d'être du côté des vainqueurs mais dont il n'est pas du tout assuré qu'elle puisse en accepter les conséquences sur le long terme, d'autres ne supporteront pas du tout "l'après" et iront jusqu'à la folie voire le drame irréparable.

Pour les fins de vie ou les invalides non concernés par le reclassement, plusieurs établissements ouvrent leurs portes soutenus par des généreux donateurs et la belle société principalement bruxelloise : un homme ouvre ses portes en 1937 à Uccle et un autre homme, lui aussi bruxellois, permettra à une dizaine de couples de finir leurs vieux jours ensemble mais cette institution reste une exception.

### La guerre administrative

Dès la remise en route du pays, on organise les aides aux anciens combattants : pour y avoir droit, le soldat, ou ses ayants droit, doit remplir un dossier avec de multiples informations comme le nombre de présences au front, le temps de présence à l'arrière, les blessures ou maladies contractées à la guerre ainsi que les éventuelles condamnations encourues pendant la durée de la guerre. Les soldats ne possèdent pas toujours toutes ces informations et cela ne facilite pas les choses. Une véritable guerre de "paperasse" s'enclenche alors.

"Monsieur le Ministre,

Je viens respectueusement solliciter de votre haute bienveillance la faveur d'obtenir la carte de feu ainsi que la croix de feu y afférente. Je crois avoir droit à cette distinction honorifique. Je suis porteur de huit chevrons de front. J'ai passé presque toute la guerre au front. Pendant plus de trente mois, je fus attaché comme brancardier effectif à une unité combattante."

Ainsi écrit Jean de Groof, instituteur dans la région bruxelloise, afin de solliciter son droit d'obtenir une Croix de feu, décoration qui récompense les soldats ayant passé une longue période au front. Ceci n'est qu'un maigre exemple parmi des milliers, demandant des nouvelles de leur pension non payée, de leurs décorations, etc Ces courriers se succèdent et se ressemblent tous assez : la plainte de la lenteur de l'administration à traiter leur dossier et le sentiment d'avoir tant donné pour le pays et d'avoir tant à attendre pour obtenir des droits.

Outre ces procédures, il faut également suivre les demandes pour les décorations, accompagnées du récit souvent succinct du soldat et de son parcours de guerre, surtout si celui-ci a été fait prisonnier. On lui demandera alors des détails de sa capture, des témoignages des autres soldats ou supérieurs présents lors de celle-ci. Ces démarches lassent et pèsent sur le quotidien des familles : on trouve dans les archives des dossiers personnels de l'armée, des lettres qui parfois peuvent prendre un ton très amer. La reconnaissance est nationale et patriote mais individuellement, les anciens peuvent se sentir ignorés ou mécompris. Les anciens combattants se retrouvent dans diverses associations de vétérans et fédérations. Souvent par localité ou régiment, ils organisent différentes activités sociales ou culturelles qui leur permettent de se retrouver entre personnes ayant eu le même vécu pendant la guerre mais il s'agit d'une minorité : la plupart des anciens ne participeront pas à cette "fraternisation" d'après-guerre. Ces associations ne sont pas toujours très unies d'ailleurs, des rivalités et des difficultés interpersonnelles s'installent, sauf quand il s'agit d'évoquer la gloire du roi des Belges Albert 1er, le Roi Chevalier, décédé en 1934. Toutes saluent alors unanimement leur chef d'armée et l'émotion est d'autant plus vive que son décès est inopiné et que le souverain bénéficie encore d'une image très positive. Image, par ailleurs, conservée jusqu'à nos jours.



### **Se souvenir ou oublier ?**

Partagés entre ceux qui préfèrent mettre de la distance entre les événements de 14-18 et leur vie d'après et ceux qui choisissent de s'investir dans des associations d'anciens ou de patriotes, les anciens de la Grande Guerre ne forment pas un groupe social uniforme. Ceux des anciens combattants qui s'investissent dans les fraternelles sont de toutes les commémorations d'après-guerre. Toute l'existence de certains de ces ex-soldats tourne autour de leur statut d'ancien combattant. C'est du moins l'image qu'on leur renvoie et c'est une chose assez lourde à vivre mais qu'ils considèrent comme un devoir d'autant que pour certains s'ajoutent à cela, les infirmités qui marquent de manière indélébile l'ancien combattant dans sa vie sociale. C'est une façon pour eux de rendre hommage à leurs frères d'armes et à la patrie mais c'est également un moment de communion pour les soldats - ils retrouvent leurs camarades de régiment - et pour la communauté (commune, paroisse...) qui se retrouve autour des familles des disparus pour se souvenir de l'occupation encore fraîche dans les mémoires. Mais peu à peu, l'engouement général qui avait suivi les années de guerre s'estompe. Le temps fait son œuvre et à la fin des années 20, on assiste déjà à une "baisse d'engouement" pour le souvenir de la guerre. Outre la question de l'amnistie qui a choqué certains anciens combattants venus d'ailleurs manifester avec force leur désapprobation, chez d'autres est constaté un rejet total pour la chose militaire, voire un fervent sentiment antimilitariste.



**Inauguration de la tombe du soldat inconnu-Le discours du Roi**

Et puis, les conséquences de la guerre font leur œuvre et beaucoup décèdent des suites de leur invalidité ou des affections attrapées dans les tranchées. Plus tard, une autre guerre viendra apporter son lot de douleurs et de victimes, et les victimes de la Grande Guerre seront quelque peu effacés. Malgré une poignée d'irréductibles, ces moments de recueillement collectif tomberont peu à peu dans l'oubli, loin des grandes foules de l'immédiat après-guerre.

Les parcours des combattants, aussi variés furent-ils, seront parsemés d'embûches personnelles, administratives et idéologiques et certains en garderont un profond ressentiment jusqu'à la fin de leurs jours.



### Le retour des prisonniers

" Mon enfant ne me reconnaissait pas. Cette nuit-là, j'ai pleuré toute la nuit "

Ces mots anonymes d'un père décrivant la première nuit de retour dans son foyer après son temps de captivité de six mois en Allemagne et son retour en janvier 1915 décrivent les sentiments qui ont pu habiter les hommes à leur retour chez eux. Ils témoignent d'un certain sentiment de dépossession quant à l'autorité parentale que de décompensation de six longs mois d'emprisonnement. Plus tôt dans la journée, c'est un autre enfant de sa famille qui l'avait accueilli aux cris de " Papa, papa " en le serrant tellement fort que " tout le monde qui nous regardait pleurait autant que nous ". Entre ces deux enfants, le temps qui permet l'oubli chez les plus jeunes. Ce témoignage, on s'en doute, n'est ni unique ni transposable à l'ensemble des vécus personnels de ces pères partis à la guerre mais témoigne de l'émotion qui pouvait étreindre les hommes dans leurs retrouvailles avec leurs proches.

Les prisonniers, soldats, revenus en Belgique après l'armistice n'en mènent pas large : bien sûr, ils ont pour eux leur statut de victime des Allemands mais personne n'est là pour les acclamer. Cet effet est d'autant plus fort que leur retour se fait au compte-gouttes.

Leur arrivée même en Belgique est assez étonnante. Un groupe arrivant près de la rue de Louvain est abandonné à son sort. Il y a parmi eux des malades et des hommes très affaiblis. L'un d'entre eux, un avocat en meilleur état physique que les autres, s'adresse à un commissariat pour obtenir asile pour lui et ses compagnons. Cette scène lugubre, relatée par la presse du jour, se passe pourtant au même moment que les grands cortèges sur les boulevards bruxellois ! Quel contraste avec l'accueil triomphal fait aux troupes aux côtés desquelles se sont battus ces mêmes prisonniers !

La population civile s'étant investie dans l'aide à l'armée (transfert de courrier ou de personnes) n'aura que peu ou pas de reconnaissance après-guerre. Seule exception : les civils fusillés qui rejoindront les soldats au panthéon des héros de guerre.



### Le retour des réfugiés

Dès la signature des accords de paix, les puissances étrangères manifestent leur volonté de voir les ressortissants belges retourner au pays. Une vaste campagne de recensement est alors organisée dans les principaux pays concernés (France, Grande-Bretagne, Pays-Bas) afin d'organiser au mieux le retour et de ne pas être confronté à des mouvements importants et incontrôlés de population. Pour ces personnes, ayant passé les quatre années de guerre dans un pays étranger, le retour sera synonyme d'incompréhension. Ils sont critiqués pour ne pas avoir vécu la même guerre que les autres. De plus, bien souvent, leur habitation n'est plus fonctionnelle et ils ont perdu leurs biens. Il faut donc leur construire en urgence des baraquements de fortune dont la réalisation sera lente et malaisée ou faire venir des Pays-Bas les baraquements utilisés pour loger les familles belges.

Certains réfugiés ne rentreront pas et s'installeront dans leur pays d'accueil, principalement en France, facilité linguistique oblige. On assistera également après-guerre à une immigration importante vers les Etats-Unis, pays de cocagne, éloigné des tourments européens.



### **La reconstruction**

En vue de la reconstruction des bâtiments, le Fonds Albert 1er est mis en place dès 1915. Son conseil d'administration qui regroupe mécènes et élites du pays réfléchit à la meilleure façon de reconstruire les régions dévastées et surtout, de donner un habitat décent à la population. On se décida pour des structures temporaires faites de panneaux en bois interchangeables installés sur une base de briques avec deux possibilités : la maisonnette de 6 mètres sur 6 ou celle, comprenant une chambre de plus, de 9 mètres sur 6. Ces petites maisons préfabriquées seront ainsi installées principalement en Flandre Occidentale et permettront à 100.000 sinistrés de trouver un abri après-guerre. Des baraquements seront aussi installés dans les villes ayant connu les plus gros dégâts en Wallonie, à Visé notamment. Certains de ces baraquements furent directement importés des villages de réfugiés belges construits à côté des camps d'internement aux Pays-Bas et dans le même esprit on pensa à créer aux alentours écoles, salles communes et lieux de culte.

L'Office des régions dévastées se chargera lui du recensement des dommages de guerre, principalement les dommages causés aux bâtiments par les destructions et incendies et opérera un classement minutieux par commune de l'ensemble des biens. Le Fonds Albert 1er sera dissous dans les années 30 mais plus globalement, le processus de reconstruction prendra des années et fera l'objet de polémiques ardentes dues, entre autres, à la destination des fonds affectés, chaque élu voulant que sa circonscription soit prioritaire.

Le préjudice matériel de quatre années de guerre, s'il fut énorme, n'aura pas de commun équivalent avec les traces psychologiques laissées par le fait d'avoir tout perdu.

Emouvant ou difficile, le retour des hommes posera bien des problèmes logistiques ou moraux mais à l'heure de l'amnistie, c'est d'abord la joie qui domine. Le bonheur de retrouver les siens et d'enfin être libre dans son propre pays. Les problèmes surgiront par la suite : ils seront d'ordre privé ou institutionnel mais n'empêcheront pas l'hommage d'une nation à ses années de guerre et à ses fils disparus, et ce même si cet hommage perdit de son éclat avec la Seconde Guerre mondiale et le travail du temps.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Alain KICQ, rue de la Licorne 34 – 7022 Hyon

Tél. 065/35 42 85 – GSM 0485/13 12 01

e-mail: alainkicq49@hotmail.com

Nom et prénom : .....

Grade : .....

Adresse :

.....

Tél. : .....

Votre e-mail (important) :

.....

- Verse le montant de la cotisation 2019, soit 12,50 € sur le  
compte BE64 0015 7243 3452 du CROR Mons

Virement effectué le .....

Participera à :

- A.G. du 02 février 2019                      OUI - NON

Nombre de personnes : .....

PAF : 53,00 € X ..... personnes = .....

(1) 45,00 € X ..... personnes = .....

Montant versé le ..... sur le compte  
BE64 0015 7243 3452 du CROR Mons.

(1) Pour les membres du CROR Mons en règle de cotisation 31 décembre  
2018 ainsi que leurs épouses ou compagnes

